

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution  
Informatics Professional Services Division / Division  
des services professionnels en informatique  
11 Laurier St., / 11, rue Laurier  
3C2, Place du Portage  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> PROFESSIONAL SERV. CONTRACT - TBIPS	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 21120-147619/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 21120-147619	<b>Date</b> 2013-09-03
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ZM-379-26354	
<b>File No. - N° de dossier</b> 379zm.21120-147619	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-09-17</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Croucher, Dennis	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 379zm
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-1195 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-1207
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## Modification n° 1 à la demande de soumissions

### Série n° 1 de questions et réponses

L'État peut-il confirmer s'il y a actuellement ou s'il y a déjà eu une entreprise qui exécutait les tâches décrites dans la demande de propositions (DP)? Dans l'affirmative, pouvez-vous indiquer le nom de l'entreprise et la valeur du contrat?

**Réponse n° 1 :** L'État confirme qu'une entreprise a déjà exécuté les tâches décrites dans la DP. Le contrat, d'une valeur de 20 618 500 \$ (toutes les modifications comprises), avait été attribué à Coradix Technology Consulting Ltd. Celui-ci était en vigueur du 1<sup>er</sup> décembre 2007 au 31 juillet 2013.

Veuillez prendre note qu'il s'agissait d'un contrat général portant sur plusieurs besoins dans le cadre duquel le besoin de la présente DP n'était qu'un sous-ensemble.

**Question n° 2 :** Le critère d'entreprise O2 stipule que plusieurs références doivent être fournies et précise que les similarités doivent être telles qu'elles sont décrites dans l'annexe A – Énoncé des travaux. Bien qu'il s'agisse d'une question d'évaluation pertinente de chercher des références similaires, la définition de « similaire » telle qu'énoncée dans l'Énoncé des travaux peut ne pas l'être. L'étendue des similarités n'est pas claire (l'environnement technique exact, tel qu'indiqué à la section 2 ainsi que les tâches/produits livrables, et les ressources et la structure de l'équipe, tel qu'indiqué à la section 4, ou les autres références dont la portée, la taille et le besoin du client sont similaires, à l'aide de technologies permettant d'atteindre des résultats similaires grâce à des talents avec des ensembles de compétences similaires pour en arriver à des résultats similaires (c.-à-d., similaire de façon normative ou descriptive). L'État pourrait-il préciser le résultat visé par l'évaluation du critère O2 et envisager de le simplifier?

**Réponse n° 2 :** La section concernant l'environnement technique décrit les plateformes et les outils techniques existants actuellement utilisés à Service correctionnel du Canada, afin que les soumissionnaires connaissent l'environnement pour lequel ils fourniront des ressources. Comme il est indiqué à la section 4, nous demandons donc aux soumissionnaires de fournir des références pour lesquelles des outils similaires sont utilisés; ainsi, les ressources qui seront soumissionnées connaîtront aussi les outils qui seront nécessaires pour remplir leurs fonctions particulières. Le critère O2 vise à nous assurer que nous attribuerons le contrat à une entreprise pouvant fournir des ressources ayant travaillé dans des environnements similaires et qu'elles seront en mesure de répondre à notre besoin.

**Question n° 3 :** L'État peut-il confirmer que la désignation de sécurité requise dans le cadre de la présente DP est Très secret? Veuillez également confirmer que l'attestation de sécurité doit être en vigueur à la date de clôture des soumissions.

**Réponse n° 3 :** La désignation Très secret n'est pas requise pour ce besoin. Veuillez consulter les exigences relatives à la sécurité énoncées dans la clause 7.5 de la partie 7. Il n'est pas nécessaire que les attestations de sécurité du soumissionnaire soient en vigueur à la date de clôture des soumissions. Elles doivent par contre l'être au moment de l'attribution du contrat. L'État ne retardera pas l'attribution du contrat pour permettre au soumissionnaire classé au premier rang d'obtenir les attestations. Il attribuera le contrat au soumissionnaire classé au second dont les attestations sont en vigueur au moment de l'attribution du contrat.

**Question n° 4 :** La clause 1.2 a) de la partie 1 stipule qu'un contrat sera attribué. Par ailleurs, il est indiqué en f) que les ressources doivent être fournies sur demande. L'État pourrait-il préciser s'il est suffisant de proposer une ressource par catégorie ou s'il faut proposer le nombre de ressources indiquées en f) par catégorie?

**Réponse n° 4 :** Il est prévu que le nombre de ressources indiquées en f) seront requises pour répondre au besoin, sur demande, tout au long de l'année. Toutefois, seulement une ressource doit être proposée par catégorie aux fins d'évaluation.

**Question n° 5 :** Est-ce que l'État pourrait confirmer que les soumissionnaires peuvent utiliser la méthode suivante au lieu de la pagination : Tous les projets qui font état de l'expérience relativement aux exigences obligatoires et cotées sont décrits en détail dans le curriculum vitæ du consultant fourni à l'appendice A. Les projets décrits dans le curriculum vitæ sont énumérés par ordre descendant et ils sont identifiés par numéro de projet (p.ex., projet 20). L'expertise connexe à chaque critère obligatoire ou coté est indiquée dans la description du projet à l'aide du numéro du critère au début de la description de l'expérience (p.ex. {O1, C2}). Veuillez consulter les projets indiqués dans le curriculum vitæ pour vérifier chaque critère.

**Réponse n° 5 :** C'est tout à fait acceptable.